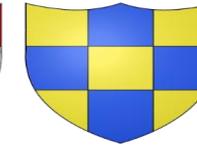
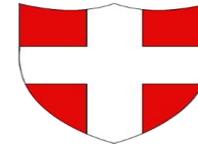
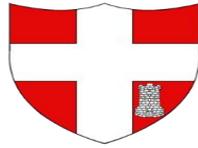


MOUVEMENT CITOYEN DES VOIX DE SAVOIE

Tarentaise - Chablais - Haute-Savoie - Faucigny - Savoie Propre - Genevois - Maurienne



Pourquoi le M.C.V.S.

RASSEMBLER - RESTAURER - BENEFICIER

Notre TERRITOIRE possède des droits attribués par les puissances.

Le M.C.V.S. existe, si cela vous interpelle ADHEREZ pour les retrouver.

« HUMEUR » Rappel du bulletin N°01 de 2018

La démocratie ne peut se réduire à la dictature de la plus haute minorité quelle qu'elle soit.

Elle doit responsabiliser tous les concernés.

C'est pourquoi elle doit s'exercer depuis la base.

Les structures dépassant les concernés doivent être un recours en cas d'impossibilité et non imposer leurs vues de manière verticale.

Nos villages, nos quartiers, sont le résultat de communautés humaines dont l'histoire est souvent plus ancienne que ces structures (communauté de communes, d'agglos, départements, régions, états, unions d'états).

SAUVONS, GARDONS, nos villages et leur capacité de décision, mais avec une réelle démocratie.

Roger SIBUET



Notre permanence tous les samedis matin de 10 h à 12 h

Sur le parvis du Sénat (Tribunal de Chambéry)

Depuis neuf ans, nous sommes essentiellement actifs et agissants

LE SUPERMARCHÉ DES FORETS

Autrefois, la forêt n'était pas ce lieu de promenade agréable où l'on va se ressourcer et se livrer à des activités de loisirs.

Avant l'Accrobranches et le parcours Vita, la forêt était une véritable ressource, que nos arrière-grands-parents parcouraient pour s'y procurer des tas de choses utiles qu'ils y trouvaient en abondance. Bois mort pour le chauffage et la cuisson, fruits rouges, plantes aromatiques et curatives, herbes destinées à nourrir les animaux, mousses utiles pour en faire des paillasses, charbon de bois, on trouve de tout dans la forêt.

Ce qui en fait un lieu vivant où l'on rencontre bûcherons, scieurs de long et chasseurs (ou contrebandiers, lorsque la chasse était un privilège seigneurial). Un lieu habité, également, par de nombreux artisans qui y ont élu domicile ou y ont installé une cabane destinée à abriter certaines de leurs activités

.« D'après Guy SOLEN – tiré du livre - Dans la peau de nos ancêtres » - Evelyne HARLAY

LA SAVOIE (suite du bulletin n°14)

Au moyen-Âge, dit MENABREA (hist. De Chambéry, 109), le mot **Savoie** avait deux significations différentes. Il indiquait en premier lieu le petit district correspondant à l'ancien **pagus Savogiensis** ou à la **Savoia** de l'empire de Charlemagne. Il désignait en second lieu, et dans l'acceptation la plus large, l'universalité des possessions **cisalpines** de nos souverains : c'est là que l'on appelait la grande patrie de Savoie, **magna patria Sabaudie**.

Étymologie. En 1854, DESSAIX écrivait dans la « Savoie historique » ; On a vraiment cherché jusqu'ici l'étymologie du nom **Sapaudia**, dont celui de **Savoie** est dérivé.

Cet auteur cite plus de quinze étymologies plus ou moins fantaisistes, auxquelles il faut ajouter celles qui ont été imaginées depuis.

Celle qui a obtenu le plus de succès est celle qui a été proposée par de VIGNET : **sap-wald**, forêt de sapins, pays des sapins.

Le mot **Sapaudia** est connu au moins depuis le quatrième siècle. Or dans les noms d'origine germanique, la vocalisation de **wald en aud** n'apparaît pas avant le IX^{ème} siècle. Il est donc impossible que **Sap-wald** soit devenu **Sapaud** ou **Sapaudia** dès le temps d'Ammien Marcellin.

En réalité, **Sapaudia** vient du nom d'homme **Sapaudus**. Ce dernier est à **Sapaudia** dans le même rapport que **Gallia** avec **Gallus**, **Italia** avec **Italus**, **Germania** avec **Germanus**.

Le nom de **Sapaudus**, probablement d'origine celtique, nous est connu par plusieurs inscriptions. D'un autre côté, les textes historiques mentionnent un **Sapaudus** précepteur à Vienne au V^{ème} siècle, et un autre **Sapaudus**, évêque d'Arles, légat du pape en Gaule. Au dire du Père Fodéré, ce serait ce dernier qui aurait eu l'honneur de donner son nom à la **Sapaudia**.

Il aurait évangélisé le pays des Allobroges qui, par reconnaissance, prit son nom. La chronologie suffit pour écarter cette explication. Nous savons que **Sapaudus** présida le concile d'Arles 553. Or, à cette date, il y avait au moins deux siècles que notre pays portait le nom de **Sapaudia**.

Nous connaissons le **Cottius** qui a laissé son nom aux **Alpes Cottiennes**. Nous ne pouvons qu'émettre une hypothèse au sujet du **Sapaudus** qui a été l'éponyme de la Savoie.

Au moment où elle fait son entrée dans l'histoire, la **Sapaudia** nous est présentée comme une division de la Gaule ripuaire, desservie par une flotille de marins dont le préfet réside à **Ebredunum Sapaudie**.

N'est-il pas permis de conjecturer que l'un de ces préfets était un nommé **Sapaudus** et que son nom est resté au pays qu'il avait administré ?

« D'après A. GROS - Tiré du livre : Le dictionnaire étymologique de Toponymie Savoisienne » - Colette BIGUET

Vous désirez vous procurer :

Un support de plaque,

Une pièce d'identité ou

Adhérer à notre mouvement ?

Contactez nos vice-présidents ainsi que les personnes citées en fin de

Bulletin ou simplement sur notre site internet « etatfederaldesavoie.com »



Petit rapel de ce qu'est le 14 Juillet pour nous Savoisiens:

La prise de la Bastille a découlée sur les atrocités des
révolutionnaires Français qui sont venus mettre a sac
notre pays.

Ils ont massacrés plus de 84000 Savoisiens sur une
population total de 440000 habitants.

C'est également de 1793 à 1815 une période d'occupation
Française qui a ruinée notre pays.

Voici pourquoi je refuse de considérer le 14 Juillet
comme une fête.

MCSE Jeune

Halte à la sous-France et que vive l'état fédéral de Savoie!



A ceux qui pensent que notre couvre-chef historique est le
béret, sachez qu'il n'a jamais fait partie de notre culture !
Pendant toute notre histoire c'est le chapeau qui nous abritait
la tête.

Willy COLOMB-PATTON



PENSEZ A FAIRE ADHERER VOS AMIS (ES)

LA MAÏON

(Une version parmi les plus de 50 recensées)

1

La Maïon su on pomi
Que se guinguènave. (bis)
Qué se guinguènave de cè,
Qué se guinguènave de lè,
Qué se guinguènave.

4

T'é bin brave, t'é d'mon got,
Te sarei ma mie. Ma mie. (bis)
Te sarei ma mie de cè,
Te sarei ma mie de lè,
Te sarei ma mie.

7

Pleura pas mon p'tiou bossu
D'té payerai la gotta, (bis)
D'té payerai la gotta de cè,
D'té payera la gotta de lè,
D'té payera la gotta.

10

Quand le gôtre fut copa
La Maïon coinnave. (bis)
La Maïon coinnave de cè,
La Maïon coinnave de lè,
La Maïon coinnave.

2

On bossu vint à passa
Qué la regardave. (bis)
Qué la regardave de cè,
Qué la regardave de lè,
Qué la regardave.

5

Sé tè vu que t'saye ta mia,
Faut t'copa ta bossa. (bis)
Faut t'copa ta bossa de cè,
Faut t'copa ta bossa de lè,
Faut t'copa ta bossa.

8

Quand la gotta fut paya,
Le bossu chantavo. (bis)
Le bossu chantavo de cè,
Le bossu chantavo de lè,
Le bossu chantave.

11

Pleura pas, belle Maïon,
On t'asch't'ra na roba. (bis)
On t'asch't'ra na roba de cè,
On t'asch't'ra na roba de lè,
On t'asch't'ra na roba.

3

Te m'arguète bin tant, bossu,
Tou qué d'sai ben drôla ? (bis)
Tou qué d'sai ben drôla de cè,
Tou qué d'sai ben drôla de lè,
Tou ce qué d'sai ben drôla.

6

Quand la bossa fut copa
Le bossu pleurave. (bis)
Le bossu pleurave de cè,
Le bossu pleurave de lè,
Le bossu pleurave.

9

Oh, Maïon, bella Maïon
Faut copa ton gôtre. (bis)
Faut copa ton gôtre de cè,
Faut copa ton gôtre de lè,
Faut copa ton gôtre.

12

Quand la robe fut asch'ta,
La Maïon chantave. (bis)
La Maïon chantave de cè,
La Maïon chantave de lè,
La Maïon chantave.

ABONNEMENT ANNUEL 15 EUROS - POUR LES NON-ADHERENTS



Notre collégiale qui avait lieu tous, les premiers vendredis de chaque mois à Faverges a été interrompue pour cause sanitaire depuis octobre 2020.

Après une année difficile, les beaux jours sont de retour.

A dater du **vendredi 2 JUILLET 2021**.

Ensemble, afin de rétablir nos objectifs pour la SAVOIE,

Rejoignez-nous à l'adresse habituelle : au 373 route du Thovey à FAVERGES 74210

Halte à la sous-France – que vive la Savoie Fédérale

Je crois rendre service à mes compatriotes en écrivant qu'aucune histoire n'est plus digne d'être racontée que celle de notre pays : LA SAVOIE.

Aucune n'est plus propre à donner à un peuple des raisons d'aimer son pays.

Le lien qui réunit entre eux les enfants de la Savoie et là ; ils n'ont pour se reconnaître aucun trait de caractère qui serve d'enseigne éclatante à d'autres ; ils n'ont ni le don brillant du Provençal, ni la constance inflexible du Breton, ni la fierté de l'Alsacien, l'individu chez nous semble effacé.

D'un caractère discret, tant en nuance et en partie voilée, font que la splendeur des actes isolés ne fait pas ce qui marque notre rang dans le monde.

Notre grandeur est dans notre histoire, dans l'enchaînement admirable des faits qui nous ont fait ce que nous sommes.

L'histoire de nos provinces fait de nous une nation, une matière historique complète.

Huit siècles d'existence distincte et continue ont précédé notre cession à la France ; et nous avons ainsi vécu pas en tant que province d'un autre Etat, mais comme n'appartenant qu'à nous-même.

La Savoie n'appartenait qu'à soi, même quand elle fit partie du Royaume de Sardaigne, cette propriété se reconnaissant à deux signes :

Notre NATIONALITE, l'originalité de notre LANGUE et de nos MŒURS.

Quoique les princes régnaient à Turin, la Savoie se présentait en Europe, comme distincte en entretenant ses princes.

On savait qu'ils étaient Savoisiens, ce qui la préservait de l'absorption Piémontaise.

Si l'on considère leurs actions, on n'y trouve pas moins l'empreinte de leur caractère et de leur diplomatie qui octroyait à la Savoie le prestige de notre petit Etat en évitant les guerres civiles en fondant l'unité de leur Nation.

Leur culture a fait d'avoir une administration paternelle confiante et facile.

Quelques hommes, dont la renommée a dépassé les frontières de Savoie, mettent dans un état spécial les traits communs à tous.

D'un saint François de Sales apportant le sage équilibre de la dévotion faite à son image à un Maître qui n'était que droiture, politesse et fidélité.

Pour tout ça : Retrouvons ensemble notre CHEMIN.

Pierre BIGUET

L'instruction avant 1790 – suite du bulletin N° 12

« 2° Plus, qu'il leur ordonne de parler français, qui est la langue dont on se sert canoniquement et civilement dans ce pays, et qui s'étend presque dans toutes les contrées du monde. Outre que la chose la plus essentielle est que les instructions qui se font dans l'église et ailleurs se font en cette langue, on la pratique en se confessant, et lors même qu'on est obligé de parler à un juge, à un intendant et à toutes personnes, on est obligé de se servir de cette langue générale pour se faire entendre ; ainsi, lorsqu'on s'y habitue, vous le prononcez sans peine et entendez-les termes dont l'usage est si utile. »

Nous ferons grâce à nos lecteurs des principes naïfs du digne magister, pour l'enseignement de la lecture, de l'orthographe et l'arithmétique, qui paraissent constituer tout son programme. Il ne dit pas un mot de la grammaire, et, en fait d'orthographe, il ne connaît d'autres livres pour l'apprendre que le *dictionnaire* ; mais il s'étend davantage sur l'arithmétique, à laquelle il attache une importance particulière, et qu'il semble posséder mieux que les autres branches de ses connaissances. Nous n'en sommes pas surpris, du reste, car nous avons eu souvent l'occasion de constater par nous-mêmes, que les populations rurales de la Savoie ont une aptitude et une prédilection spéciale pour le calcul.

Après avoir expliqué » le mécanisme des quatre règles de *l'arithmétique et de la preuve* de ces opérations, l'auteur termine par l'*avertissement* suivant :

« Quoy qu'il y a dans cette science d'arithmétique un nombre infiny de règles, comme sont *de société, de compagnie, de trois, d'algèbre, de proportion d'intérêt, etc.* ; qu'encore de dresser toutes sortes de bordereaux tant des monoyes que des marchandises et quelque chose que ce soit, cependant je n'ay encore mis cy-devant que les quatre règles fondamentales qui sont comme la base et le fondement de toutes les autres, sans lesquelles on ne sauroit faire validement aucune chose.

« Quelqu'un pourroit dire qu'il n'est pas nécessaire de tant sçavoir, qu'il suffit de sçavoir marquer ce que l'on a à faire dans la famille. En cela, je vous diray que pour de certains qu'il y a, qui ne sortent point du païs, qui n'ont point de commerce particulier, soit en marchandant, soit en exigeant tant les derniers royaux qu'en procureur d'œuvres-pies, tuteur, curateur et cent autres choses qui se représentent. Et il y a partout quelques beaux esprits ; et qu'il ne manque que d'être cultivés pour les rendre capables d'entrer dans de grands bureaux et faire fortune et par conséquent bénir ceux qui sont la légitime cause de leur prospérité. Quand même il s'en trouveroit de tems en tems, c'est bien assez ; et que chacun proffite de ce à quoy il est disposé ; tout au moins que ce ne soit pas la faute du maître, s'il n'avance pas ; et puisqu'il y aura un certain revenu annuel, il faut faire le choix d'un maître *aagé*, expérimenté, et ne pas se fixer à tous ceux qui se présentent, qu'il ne soit examiné par le sieur curé ou par autre commis de sa part. Même il faut prendre garde qu'il s'en trouve qu'il paraît qu'il sçavent beaucoup et que cependant n'ont pas le don et la manière de bien enseigner et communiquer aux autres qu'ils sçavent eux-mêmes ; ainsi, à plus forte raison, ceux qui ne sçavent guère, et qui ne sont pas accoutumés à enseigner, ne peuvent pas apprendre aux autres ce qu'ils ne savent pas eux-mêmes. C'est pourquoi les nominateurs seront responsables du peu de fruit qu'en tireront les écoliers, faute d'avoir un professeur digne de la profession.

« Je prie tous ceux qui appartiendra de ne mépriser le présent que je crois être utile à la jeunesse de ma patrie. » La patrie du bonhomme, c'était le *hameau du Praz*, agglomération de vingt maisons rustiques, dans un recoin alpestre de la paroisse de Beaufort, à neuf cents mètres au-dessus du niveau de la mer !

Après avoir donné parole au vieux pédagogue de la Haute-Tarentaise, nous demanderons aux communiens d'un petit village de la même région d'achever de nous éclairer sur l'administration et sur le régime intérieur des petites écoles au XVIII^e siècle.

« D'après ALEXIS DE JUSSIEU » - Colette BIGUET

Suite au prochain numéro.../...

Le M.C.V.S., tient à honorer notre ami Jean-François CHABERT dit « MICKEY », fervent Savoisien disparu depuis le 5 mai 2015 – Les années passent mais nous ne l'oublions pas.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES DE JUIN 2021

CANTON DE MONTMELIAN



Ghislaine et Jean-Luc, se sont associés pour créer un binôme sur le canton de Montmélian, afin de préparer leur campagne. Il a été décidé d'installer le barnum à l'effigie de la SAVOIE FDERALE, dans toutes les communes « Voir photos jointes ».

Sachant que les réunions publiques sont boudées par les électeurs, le M.C.V.S. a innové cette façon de se faire voir dans des lieux stratégiques de chaque ville et village.

Cette stratégie a peut-être permis d'augmenter le pourcentage du nombre de voix par rapport aux dernières législatives où nous avons également présenté des candidats dans toutes les circonscriptions de Savoie du nord et du sud.

Ils ont obtenu un score de 3,76 %, chiffre supérieur aux dernières législatives.

BRAVO à ces deux candidats et leurs remplaçants.

EPHEMERIDES

17 Juillet

1817 – L'évêché de Chambéry est érigé en archevêché.

Le décanat de Savoie était administré par un doyen qui résida à Saint-André jusqu'en 1248, date de l'engloutissement de cette ville sous le mont Granier.

Après cet événement, le doyen du décanat de Savoie se retira à Grenoble où il continua à exercer en Savoie son ancienne juridiction jusqu'en 1343, époque de la suppression de sa dignité et de la réunion de sa juridiction à la mense épiscopale de l'évêque de Grenoble.

En 1775, Pie VI démembra le décanat de Savoie du diocèse de Grenoble et en confia l'administration au cardinal Gerdil. Quatre années plus tard, c'est-à-dire en 1779, le décanat de Savoie fut érigé en évêché sous le nom d'évêché de Chambéry. Cet évêché fut à son tour érigé en archevêché en 1817.

18 Juillet

1753 – LL. PP. de Charles-Emmanuel III approuvant l'hospice des incurables de Chambéry.

Madame Marie-Jeanne Baptiste de Rossillon-de-Bernex, épouse de messire Guillaume d'Oncieu, comte de Douvres, avait légué, par son testament du 30 avril 1730, 12000 livres pour que les revenus qui en proviendront fussent employés au soulagement des incurables de Chambéry et de la Savoie.

Elle nomma pour diriger cette œuvre M. Louis Girod, alors promoteur du décanat de Savoie, qui, ayant recueilli d'autres legs, établit les incurables dans une maison qu'il acheta au Reclus, l'an 1742.

Charles-Emmanuel III approuva cet établissement en 1753, mais il ne lui fut donné une administration particulière qu'en 1774.

RETROUVONS ENSEMBLE LA SOUVERAINETE DE NOTRE TERRITOIRE

Adhérer au Mouvement Citoyen des Voix de Savoie pour :

- Retrouver notre territoire.
- Restaurer notre identité Savoisiennne.
- Retrouver nos titres et nos racines.
- Bénéficier de nos institutions.
- Retrouver notre identité et nos droits.

En téléchargeant le document sur notre site.

Vous pouvez également contactez :

Evelyne Harlay - eve.harlay26@gmail.com

Dominique NOYEAU - dominiquenoyeau@orange.fr

Pierre BIGUET - 73popu@orange.fr

Colette BIGUET - 06.15.89.21.50

Et aussi tous les responsables de province.



LA GROLE

Ingrédients :

- 4 tasses de café,
- 4 petits verres d'eau de vie,
- 8 cuillères à café de sucre en poudre,
- 1 citron, 1 orange.

Verser dans la coupe le café très chaud, l'eau de vie, le sucre, des zestes d'orange et de citron.

Parsemer de sucre le bord de la coupe, arroser d'eau de vie et l'enflammer.

C'est la coupe de l'amitié.

A consommer avec modération

BULLETIN TRIMESTRIEL DU MOUVEMENT CITOYEN DES VOIX DE SAVOIE

N° 15 - 3ème trimestre 2021

Notre site : etatfederaldesavoie.com